

14ème législature

Question N° : 17210	De M. Christophe Guilloteau (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Famille		Ministère attributaire > Famille
Rubrique > enfants	Tête d'analyse > crèches et garderies	Analyse > capacités d'accueil. perspectives.
Question publiée au JO le : 05/02/2013 Réponse publiée au JO le : 11/02/2014 page : 1335		

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur l'avenir de l'accueil des jeunes enfants. En 2008, 43 % des enfants de moins de trois ans fréquentaient en France un service d'accueil à "temps plein", la moyenne étant d'environ 30 % dans les pays de l'OCDE. Cette même année, on estimait toutefois qu'il manquait encore entre 300 000 et 500 000 places d'accueil pour satisfaire pleinement le besoin des parents d'enfants de moins de 3 ans. Pour répondre à la demande, un important plan de développement de l'offre a été lancé en 2009. Il visait à créer 200 000 nouvelles solutions d'accueil d'ici 2012. Fin 2010, avec environ 80 000 places d'accueil supplémentaires disponibles, le bilan est en ligne avec cet objectif. Pour répondre aux nouveaux défis de l'accueil des jeunes enfants, dans une note récente le centre d'analyse stratégique propose de développer la formation continue des assistants maternels en confiant à une collectivité publique la responsabilité contractuelle et l'avance de salaire pendant la formation et en adossant le lieu de formation à un mode d'accueil. Il lui demande de bien vouloir lui donner sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

La politique familiale française constitue depuis près de 70 ans un atout majeur pour notre pays. Elle assure une situation démographique favorable, ainsi qu'un taux d'activité féminin élevé. Mais elle doit aujourd'hui être réformée : la société et les familles ont évolué, les besoins des parents et des enfants aussi. Le Gouvernement a souhaité adopter une approche globale dans le but de développer de nouveaux services pour toutes les familles, de renforcer le soutien aux familles les plus vulnérables, notamment les mères isolées, et enfin de permettre le redressement financier de la branche famille dans la justice, par la mise à contribution des familles les plus aisées. Le Gouvernement rénove donc la politique familiale, tout en garantissant ses principes de pérennité, de justice, de lutte contre la pauvreté et les inégalités territoriales. C'est dans cette perspective que le 3 juin 2013, le Gouvernement a annoncé la création de 275 000 nouvelles solutions d'accueil des jeunes enfants au cours des 5 prochaines années, dont 100 000 places d'accueil collectif, 100 000 enfants supplémentaires accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s, 75 000 nouvelles places en école maternelle pour les moins de 3 ans. 100 millions d'euros par an du fonds national d'action sociale (FNAS) sont par ailleurs consacrés au soutien à la parentalité pour aider les parents à être parents (contre 50 millions d'euros par an sous le précédent quinquennat). La signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion avec la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), intervenue le 16 juillet 2013, permettra de réaliser ces objectifs ambitieux. La baisse du plafond du quotient familial prévue par la loi de finances pour 2014, qui passe de 2 000 à 1 500 € par demi-part, ne touchera que les 12 % des familles les plus aisées et permettra de mieux cibler les aides aux familles. Le rendement de cette mesure est évalué à 1 milliard d'euro dès 2014. Enfin, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 prévoit la revalorisation de deux



prestations pour les familles modestes : 25 % de l'allocation de soutien familial, qui bénéficie à 750 000 familles monoparentales, 50 % du complément familial pour 400 000 familles nombreuses modestes.